

Date de convocation :
11 juin 2025

Affiché le :
24 juin 2025

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 12
Votants : 16

Conseil d'administration Séance du 20 juin 2025

Délibération n°55-2025 Modification des tarifs du secteur Grand public (site de Caen)

M. Pierre SCHMIT a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

Mme Virginie AVICE, Mme Simonetta CARGIOLI, Mme Béatrice DIDIER (en visio), M. Efthimios KOUVATAS, Mme Maya LAVENU, M. Thomas LEBLOND, Mme Angélique LINGER, M. Eliott MAGAR, M. Eddy MANERLAX, M. Marc POTTIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT.

Ont donné procuration :

M. Jean-Benoît ALBERTINI à M. Marc POTTIER, M. Romain BAIL à M. Pierre SCHMIT, Mme Agnès DOLHEM à Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Catherine GENTILE à Mme Virginie AVICE.

Etaient excusés :

M. Lamri ADOUI, M. Jean-Benoît ALBERTINI, M. Romain BAIL, Mme Julie BARENTON-GUILLAS, Mme Nicole BELLIOU-DELACOUR, Mme Catherine BIHEL, Mme Valérie CABUIL, Mme Agnès DOLHEM, Mme Nathalie DONATIN, Mme Catherine GENTILE, Mme Salomé HAAS, M. Dominique HEBERT, M. Jean-Michel KNOP, Mme Myriam MECHITA, M. Emmanuel VASSAL.

Etaient invités :

Mme Marina CAVAILLES, M. Fabrice SAINT, Mme Svetlana SVETLOVA.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2025 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;

Depuis de nombreuses années, l'ésam Caen/Cherbourg, en lien avec la Ville de Caen, propose aux usagers de l'agglomération caennaise des cours d'initiation et de perfectionnement aux différentes techniques artistiques, dispensés par des enseignants confirmés.

Chaque année, la forte affluence témoigne de la qualité des cours dispensés et entraîne une clôture rapide des inscriptions, la capacité d'accueil par classe étant rapidement atteinte.

Cet engouement pour ces cours est également le fruit d'une politique tarifaire avantageuse, initiée et soutenue dès le début par la Ville de Caen, lorsque l'établissement était encore géré en régie.

Cette politique reste effective, mais l'établissement est impacté par l'évolution défavorable du contexte économique international et ses conséquences sur les charges générales.

À ce jour, les tarifs proposés par l'ésam Caen/Cherbourg comptent parmi les plus bas parmi ceux pratiqués par d'autres écoles.

Afin de limiter le déficit du secteur Grand public de l'ésam Caen/Cherbourg tout en continuant à favoriser l'accès à l'art sous toutes ses formes et en tenant compte des revenus de chacun, il est proposé de modifier la tarification des cours du secteur Grand public pour tous les âges selon la proposition suivante :

| | | Plein tarif QFM>1400 | QFM 1400 - 1101 | QFM 1100 - 801 | QFM 800 - 601 | QFM < 600 | |
|--|--------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|------------------------------|------|
| | 2ème personne même foyer | (anciennement QFM > 1200) | (anciennement QFM 1200 - 1001) | (anciennement QFM 1000 - 801) | Anciennement même tranche | anciennement même tranche | |
| Anciens tarifs 6-7 ans | | 31 | 60 | 48 | 36 | 24 | 12 |
| Proposition 6-7 ans rentrée 2025 | | 49 | 99 | 89 | 59 | 24 | 12 |
| Anciens tarifs 8-13 ans | | 42 | 84 | 67,2 | 50,4 | 33,6 | 16,8 |
| Proposition 8-13 ans rentrée 2025 | | 74 | 149 | 129 | 89 | 34 | 17 |
| Anciens tarifs 14-18 ans | | 55 | 109 | 87,2 | 65,4 | 43,6 | 21,8 |
| Proposition 14-18 ans rentrée 2025 | | 94 | 189 | 159 | 109 | 44 | 22 |
| Anciens tarifs ados-adultes | | 68 | 136 | 108,8 | 81,6 | 54,4 | 27,2 |
| Proposition ados-adultes rentrée 2025 | | 119 | 239 | 199 | 139 | 55 | 28 |
| Anciens tarifs adultes | | 174 | 349 | 279,2 | 209,4 | 139,6 | 69,8 |
| Proposition adultes rentrée 2025 | | 224 | 449 | 349 | 239 | 139 | 69 |

*À partir de l'inscription d'un deuxième membre d'un même foyer, le tarif appliqué correspond au montant le plus avantageux entre 50% du plein tarif et le tarif de la tranche de QFM concernée. Le même principe s'applique pour l'inscription d'un même membre à un deuxième atelier.

Lorsque deux membres d'un même foyer s'inscrivent à des ateliers relevant de tranches d'âge différentes, la réduction se porte sur l'atelier le moins onéreux.

Nouveau tarif consommables Atelier « Initiation à la pratique de l'édition » : 10,00€

Le reste des tarifs reste inchangé.

L'impact sur les recettes budgétaires peut-être estimé à 30 000€.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de valider cette augmentation de tarifs applicable dès à présent pour les prochaines inscriptions ainsi que de généraliser la possibilité de payer en 3 fois sans frais.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Approuve l'augmentation des tarifs du secteur Grand Public sur le site de Caen comme proposé ci-dessus ainsi que la création d'un nouveau tarif de consommables pour l'atelier Édition et la possibilité de régler en 3 fois sans frais.

Dit que les tarifs pour le site de Cherbourg demeurent inchangés.

Le Président



Marc Pottier

| VOTE | POUR | CONTRE | ABSTENTION | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|------|------|--------|------------|------------------------------|
| | 16 | 0 | 0 | 0 |

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 24 juin 2025.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20250624-Delib_55-2025-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025